

# Traiter les nuisances sonores dans son projet

## Description de l'action :

Le bruit est un enjeu primordial en ville : il peut dégrader l'environnement et la santé publique et il est la première cause de plaintes de la part des habitants et usagers. Des moyens compensatoires existent pour en limiter l'impact.

## Les étapes :

### Conception :

- Étudier et anticiper les nuisances sonores en faisant une étude de bruit et en intégrant ses résultats dans le projet,
- Traiter les nuisances sonores dans la conception du projet (orientation des façades, bâtiments écrans etc.). Cela peut se mesurer en mettant en place un suivi des points noirs du bruit avant et après le projet,
- Intégrer des zones de calme à la conception du projet,
- Intégrer aux prescriptions des mesures pour assurer la qualité sonore des bâtiments (étude de bruit, isolation phonique...),
- mettre en place des labellisations ou certifications permettant d'assurer la qualité sonore des bâtiments (exemple NF Habitat HQE).

### Travaux :

- Mettre en place un phasage du chantier limitant les nuisances pour les habitants. En prenant en compte par exemple les horaires de bureaux, d'école ...
- Intégrer la thématique de réduction des nuisances acoustiques aux chartes chantier à faibles nuisances ou chantier propre

## Coût :

Coût d'une mission d'acoustique

## Les moyens :

Logiciels de simulation de bruit et de management des nuisances sonores (CSTB), intervention d'un(e) acousticien(ne).

## Projet référence :

Le guide méthodologique ASTUCE " Ambiances Sonores, Transports Urbains, Coeur de ville et Environnement" collecte les informations relatives à un lieu et ses pratiques auprès des usagers et habitants puis procède à une modélisation sonore de ce lieu. ASTUCE sert à aider à la conception de l'environnement sonore en proposant des matériaux absorbants, en agissant sur la circulation ou en imaginant des formes urbaines plus ouvertes etc.